

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 Avril 2013**

### **Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 36

Présents : 34

**Date de la convocation** : 28/03/2013

**Présents** : M. EYMARD Philippe, Mme GEROME Nadine, Mme CUNY Marielle, M. DELOY Guy, M. MAROT Joël, M. THOMAS Michel, M. RABU Jean Louis, M. GEORGES Jean Michel, Mme MOTSCH Suzanne, Mme PILLOT Noëlle, M. COLIN Roger, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée, M. MAIRE Philippe, M. PICOCHÉ François, M. HUC André, M. PAGÉLOT Dominique, M. LAGARDE Daniel, M. CANADAS Stéphane, M. LEROY Philippe, M. ROUSSEL Michel, M. REMY Daniel, M. NOEL Philippe, M. GARION Eric, Mme GRIMILLOT Patricia, Mme ARNOULD Nicole, Mme MARCOT Véronique, M. LAPOIRIE André, M. ALEXANDRE René, M. LAVEZ Francis, M. COLIN Gérard, M. LA VAULLEE Henri, M. BONNE Gilles, Mme BEDEZ-STOUVENEL Jacqueline, Mme BOISSONNET Annie.

### **Pour information** :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARTIN Miguel à Mme GEROME Nadine,

Suppléant(s) : M. COLIN Gérard (de M. CARITEAU Jean-Pierre), M. LA VAULLEE Henri (de M. HATIER François), M. BONNE Gilles (de M. SCHMIDT Frédéric), Mme BEDEZ-STOUVENEL Jacqueline (de M. HUROT Michel), Mme BOISSONNET Annie (de Mme GERARD Pierrette).

Excusé(s) : M. JEANDON Luc.

Le mercredi 11 Avril 2013 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison pour tous à ARCHETTES sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

M. PAGÉLOT Dominique a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de ARCHETTES pour son accueil.

### **Objet des délibérations**

1. Comptes administratifs 2012 : Budget Général et Budget Assainissement
2. Affectations des résultats : Budget Général et Budget Assainissement
3. Comptes de gestion : Budget Général et Budget Assainissement
4. Taux de la fiscalité locale 2013
5. Ordures ménagères : Taux de la taxe 2013
6. Participation 2013 aux syndicats
7. BP 2013 : Budget Général et Budget Assainissement
8. Budget assainissement : Décisions modificatives
9. Demandes de subventions diverses
10. Chargé de mission économique : Création de poste
11. Chargé de mission économique : Demande de subvention
12. Contrat d'avenir : Création de poste
13. Voies navigables de France : Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial
14. Avenant 1 à la Programmation : Conseil Général / Conseil Régional
15. Composition du futur conseil communautaire
16. Commission intercommunale des impôts directs
17. SDANC : Adhésions
18. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)
19. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC
20. Informations diverses
21. Date et lieu du prochain conseil

### **Documents remis aux délégués** :

- Fréquentation du RAM
- Point OPAH
- CA 2012 et BP 2013 (Budget général et Budget assainissement)
- Mise à enquête publique – Zonage d'assainissement

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

### 1. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - BUDGET GENERAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2012 tels que résumés ci-dessous :

Résultats d'exécution	Investissement	Fonctionnement	Totaux
Recettes 2012	246 228,78	1 684 234,62	1 930 463,40
Dépenses 2012	173 060,93	1 646 839,32	1 819 900,25
Résultats de l'exercice 2012	73 167,85	37 395,30	
Report exercices antérieurs	-24 318,54	321 294,45	
Résultats cumulés 2012	48 849,31	358 689,75	407 539,06
Restes à réaliser (report BP 2013)	(D) - 1 116 090,00 (R) + 899 430,00		
Besoin de financement	167 811,00		

### 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2012 tels que résumés ci-dessous :

Résultats d'exécution	Investissement	Fonctionnement	Totaux
Recettes 2012	606 796,40	430 028,85	1 036 825,25
Dépenses 2012	416 245,23	423 553,27	839 798,50
Résultats de l'exercice 2012	190 551,17	6 475,58	
Report exercices antérieurs	63 948,65	13 438,27	
Résultats cumulés 2012	254 499,82	19 913,85	274 413,67
Restes à réaliser (report BP 2013)	(D) - 3 918 080,00 (R) + 3 675 750,00		

### 3. AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET GENERAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012	
Résultat de fonctionnement	-
Résultat de l'exercice	37 395,30
Résultats antérieurs reportés	321 294,45
Résultat à affecter	358 689,75
<b>Résultat à affecter</b>	
D001 Besoin de financement	
R001 Excédent de financement	48 849,31
Reste à réaliser	
Dépenses / besoin de financement	1 116 090,00
Recettes / excédent de financement	899 430,00
Besoin de financement à couvrir	167 810,69
<b>Affectation en réserves R1068</b>	<b>168 000</b>
<b>Report en fonctionnement R002</b>	<b>190 689</b>
<b>Résultat d'investissement reporté en D001</b>	<b>48 849</b>

### 4. AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	6 475,58
Résultats antérieurs reportés	13 438,27
Résultat à affecter	19 913,85
<b>Résultat à affecter</b>	
D001 Besoin de financement	
R001 Excédent de financement	254 499,82
Reste à réaliser	
Dépenses / besoin de financement	3 918 080,00
Recettes / excédent de financement	3 675 750,00
<b>Report en fonctionnement R002</b>	<b>19 913,85</b>
<b>Résultat d'investissement reporté en D001</b>	<b>254 499,82</b>

## **5. COMPTE DE GESTION - BUDGET GENERAL**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion – budget principal, dressé pour l'exercice 2012 par Madame le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **6. COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion – budget assainissement, dressé pour l'exercice 2012 par Madame le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **7. FISCALITE LOCALE - 2013**

Monsieur le Président donne lecture des taux. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire, fixe les taux des taxes locales comme suit :

- Taux de taxe d'habitation : 1.51 %
- Taux de taxe sur le foncier bâti : 1.16 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 1.82 %
- CFE taux de référence : 19.20 % (unification des taux sur trois ans)

## **8. ORDURES MENAGERES - TAUX 2013**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés fixe le taux de la **TEOM** pour l'année 2013 à **10,40%**.

## **9. PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS 2013**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes doit délibérer afin de confirmer la prise en charge de la participation budgétaire de la C2VRM au titre de l'année 2013 au sein de différents syndicats auxquels elle adhère.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés s'engage à verser les participations syndicales budgétaires aux différents syndicats comme indiquées ci-dessous :

- Pays d'Epinal Cœur des Vosges : **116 350.50 €** répartis comme suit,
  - o Fonctionnement général : **64 567.90 €**
  - o Pays d'Art et d'Histoire : **4 623 €**
  - o Filières Bois : **7 088.60 €**
  - o Gestion et animation des itinéraires VTT : **36 844 €**
  - o Etudes pistes VTT : **3 227 €**
- SDANC 88 : **940 €**
- SMIC des Vosges : **200 €**
- SCOT : **25 573.35 €**

## **10. BP 2013 - BUDGET GENERAL**

Monsieur Philippe EYMARD, donne lecture de la proposition de budget 2013.

Comme les années précédentes, Monsieur Le Président propose un vote :

- Par chapitre en section de fonctionnement, dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de **4 254 660 €**,

- Par chapitre en section d'investissement, avec les chapitres « opération d'équipement » de l'état III B3, sans vote formel sur chacun des chapitres et dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de **3 101 930 €**.

Il rappelle que le choix du vote au niveau de l'opération et non au niveau du chapitre permet le contrôle des dépenses à ce niveau pour les crédits votés comme tel.

Des discussions s'engagent sur le sujet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés avec 1 Abstention (M. Henri LA VAULLEE) :

- **APPROUVE** les modalités de vote proposées,
- **APPROUVE** le budget primitif 2013 avec reprise des résultats de l'exercice 2012 et des restes à réaliser,
- **APPROUVE** l'équilibre général du budget général 2013 arrêté à :

<b>BP PRINCIPAL</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Dépenses	3 101 930	4 254 660
Recettes	3 101 930	4 254 660

## **11. BP 2013 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Philippe EYMARD donne lecture de la proposition de budget assainissement 2013.

Comme les années précédentes, Monsieur Le Président propose un vote :

- Par chapitre en section de fonctionnement, dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de **478 600.00 €**,

- Par chapitre en section d'investissement, avec les chapitres « opération d'équipement » de l'état III B3, sans vote formel sur chacun des chapitres et dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de **6 469 600.00 €**. Il rappelle que le choix du vote au niveau de l'opération et non au niveau du chapitre permet le contrôle des dépenses à ce niveau pour les crédits votés comme tel.

L'assemblée n'a pas de remarque particulière à apporter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les modalités de vote proposées,
- **APPROUVE** le budget primitif assainissement 2013 avec reprise des résultats de l'exercice 2012 et des restes à réaliser,
- **APPROUVE** l'équilibre général du budget assainissement 2013 arrêté à :

BP ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	6 469 600.00	478 600.00
Recettes	6 469 600.00	478 600.00

## **12. BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE**

Parallèlement au vote du BP 2013 et compte tenu des restes à réaliser proposés, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'effectuer les modifications suivantes :

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Intitulé	Montant	Imputation	Intitulé	Montant
Opération d'équipement			Opération d'équipement		
2315 op 97	Elimination des eaux claires	- 1 000 000	1313 op 97	Elimination des eaux claires	- 200 000
			13111 op 97	Elimination des eaux claires	- 300 000
Opération pour compte de tiers			Opération pour compte de tiers		
4581 op 80	Elimination des eaux claires	1 000 000	4582 op 80	Elimination des eaux claires	500 000
Total		0	Total		0

## **13. DEMANDES DE SUBVENTIONS**

M. Le Président propose le vote de demandes de subventions relatives aux différents projets du BP 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la réserve parlementaire de M. PONCELET pour la construction d'un système de traitement des eaux usées sur la commune de Pouxieux en reprenant les termes exacts demandés par les services du Sénat,
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Général des Vosges, de la Région Lorraine, du FNADT et de la DETR dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale pour le projet de vitrine technologique du hêtre,
- **SOLLICITE** l'aide de l'agence de l'eau Rhin Meuse pour la réalisation du programme d'entretien de la niche 2013 à 2017, au titre de la maîtrise d'œuvre et des travaux,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Europe, à savoir les fonds Leader du Gal du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour le projet de service de proximité en milieu rural (acquisition d'un ordinateur, d'un logiciel de PAO et valorisation du temps de travail afférant à la communication sur les services de proximité au profit des habitants), et approuve le plan de financement prévisionnel,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Europe, à savoir les fonds Leader du Gal du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour le projet de création du poste de chargé de mission économique (acquisition d'un ordinateur, du mobilier et charges de personnel liées à la création du poste),
- **SOLLICITE** l'aide de l'Europe, à savoir les fonds Leader du Gal du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour le projet « étude de traitement thermique du hêtre » et **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions.

## **14. CHARGE DE MISSION ECONOMIQUE - CREATION DE POSTE**

Le Président rappelle qu'il a, lors du passage en FPU, proposé de mener une réelle politique économique sur l'ensemble du territoire. Cela passe par le recrutement d'un chargé de mission développement économique.

Le Président propose la création d'un poste de chargé de mission développement économique relevant du cadre d'emploi des attachés, à temps complet soit 35H hebdomadaire à compter du 1er mai 2013.

Ce poste pourra être pourvu par un contractuel qui aura entre autres pour missions :

- d'animer et développer le territoire,
- d'impulser une dynamique économique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de créer un poste de chargé de mission développement économique ; cet emploi relèvera du cadre d'emploi des attachés, à temps complet soit 35H hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,

- **DONNE POUVOIR** au Président pour fixer les modalités du contrat dans la limite des dispositions législatives et réglementaires notamment concernant la rémunération,
- **MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence,
- **DIT** que ce poste pourra être pourvu par un contractuel,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2013.

#### **15. CONTRAT D'AVENIR - CREATION DE POSTE**

Monsieur Eymard propose à l'assemblée la création d'un poste en contrat d'avenir à temps complet. Il précise que l'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de trois ans. (12 mois minimum, 36 mois maximum renouvellements inclus).

Des discussions s'engagent sur le sujet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** la création d'un poste d'agent des services techniques qui sera réservé,
- **AUTORISE** le Président à recruter un agent en contrat d'avenir, à temps complet pour une durée de trois ans,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce contrat,
- **MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2013.

#### **16. VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL**

La C2VRM occupe une partie du domaine public fluvial sur les communes de Arches et Dinozé (canalisation d'assainissement de longueurs respectives de 89 ml, 16 ml et 123 ml).

Le Président explique à l'assemblée que suite à la mise en conformité des actes relatifs aux occupations du domaine public fluvial et dans un souci de rationalisation, la direction de Voies Navigables de France propose un regroupement de conventions dans un nouvel acte unique avec une nouvelle valeur tarifaire d'un montant annuel de 6,83€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés **PREND ACTE** de la nouvelle valeur tarifaire et **AUTORISE** le Président à signer la nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec VNF.

#### **17. AVENANT 1 A LA PROGRAMMATION - CONSEIL GENERAL ET CONSEIL REGIONAL**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés **APPROUVE** l'avenant n°1 à la programmation 2013 relative au Conseil général des Vosges et au Conseil Régional de Lorraine pour 3 projets supplémentaires (création d'un multiple rural par la commune de La Baffe, acquisition d'une tribune télescopique par la commune de Xertigny, création d'une aire de camping-car par la commune de Xertigny) et **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants à cet avenant.

#### **18. COMPOSITION DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil Communautaire décide de reporter à la prochaine séance le vote de cette délibération.

#### **19. COMMISSION INTERCOMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le Président expose que, suite au passage à la FPU, il est nécessaire de créer une commission intercommunale des impôts directs concernant la fiscalité professionnelle. Elle remplacera les commissions communales pour les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Le Conseil Communautaire, sur proposition des communes, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PROPOSE** à la Direction Générale des Finances Publiques les titulaires suivants:

NOM	PRENOM	COMMUNE
GEROME	Nadine	ARCHES
MARTIN	Miguel	ARCHES
MAROT	Joël	ARCHETTES
LEBEDEL	Dominique	ARCHETTES
GEORGES	Jean-Michel	BELLEFONTAINE
LEONARD	Jean-Philippe	BELLEFONTAINE
PICOCHÉ	François	DINOZE
CICOLAZ	Jean-Claude	HADOL
MAIRE	Philippe	HADOL
HUC	André	JARMENIL
LAGARDE	Daniel	LA BAFFE
LA VAULLEE	Arnaud	POUXEUX
LEROY	Philippe	POUXEUX
MEDJAED	André	RAON AUX BOIS

NOEL	Philippe	RAON AUX BOIS
GARION	Eric	URIMENIL
CLAVEY	Séverine	XERTIGNY
MARCOT	Véronique	XERTIGNY

Titulaires résidant hors du territoire de la C2VRM :

POIROT	Arnaud	CHENIMENIL
VAUZELLE	Marc	CHARMOIS L'ORGUEILLEUX

➤ **PROPOSE** à la Direction Générale des Finances Publiques les suppléants suivants :

NOM	PRENOM	COMMUNE
GORNET	Nathalie	ARCHES
PILON	Alexandre	ARCHETTES
FRANCIS	Valérie	XERTIGNY
COURTOIS	Hervé	HADOL
COURTOIS	Christiane	HADOL
GEORGEL	Gilbert	HADOL
SALVADOR	Victorio	LA BAFFE
MANSARD	Laurent	LA BAFFE
CAMELIN	Pascal	LA BAFFE
VIRY	Noël	POUXEUX
MASSON	Jérôme	POUXEUX
HINGRAY	Philippe	RAON AUX BOIS
LECLERC	Jean-François	RAON AUX BOIS
AUBERT	Marius	URIMENIL
MURA	Jean	URIMENIL
FLORENTIN	Jean-Claude	URIMENIL
ROBERT	Josiane	XERTIGNY
LAPOIRIE	André	XERTIGNY

Suppléants résidant hors du territoire de la C2VRM :

DURAND	Jean	AILLEVILLERS
MANGIN	Daniel	REMIREMONT

## **20. SDANC - ADHESIONS**

Suite au Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges (SDANC) du 4 mars 2013 et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés **ACCEPTE** l'adhésion au SDANC des Communes de Aingneville, de Allarmont, de Midrevaux et du Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement (SIEA) des Côtes et de la Ruppe.

## **21. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)**

Néant

## **22. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC**

Le Président donne la parole aux représentants la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

## **23. Informations diverses**

- Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir
- Travaux assainissement - Quartier de la Mairie à Arches : Accord de principe du CG 88
- STEP Pôle Moselle : Dossier prioritaire pour l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- Zonage assainissement : Arrêté de mise à l'enquête publique – Affichage en mairie
- Opération de réhabilitation des ANC : 172 conventions signées sur 200 prévues – Quelques dernières relances en cours

## **24. Date et lieu du prochain conseil**

Le mercredi 29 mai 2013 à ARCHES

La séance est levée à 22H30

Le Secrétaire  
M. PAGELOT Dominique

Le Président  
Philippe EYMARD